



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 13 numéro 11

Bravo à nos artisanes de Lac-Édouard

Dans l'édition de L'Écho de La Tuque/Haut-St-Maurice du 6 novembre dernier, un article à la page 4, rend hommage à madame Lorraine Hallé, artisane de Lac-Édouard.

Nous vous invitons à lire ce texte qui fait état des passions que vit Lorraine et qui contribuent à faire connaître notre beau coin de pays et ce, jusqu'à la Baie-James.

Bravo Lorraine !

Coordonnées pour lire le texte :

<https://www.lechodelatuque.com/archives/6-novembre-2019/>),



Novembre 2019

Dans ce numéro :

Bravo à nos artisanes de Lac-Édouard	1
Avis public : Assemblée spéciale du budget municipal 2020	2
Cueillette des matières résiduelles : 2020	
Matières acceptables dans le bac de récupération	3
Les coffrets de Lorraine	4
Le temps des Fêtes et les lumières décoratives	
Célébration eucharistique	
La Guignolée	5
Cartes des sentiers de motoneige	
En novembre, changez les batteries pour la vie	6
Des nouvelles de votre Coop	7
Chronique l'Avertisseur	8
Protection contre les surtensions	9
Coordonnées de la Municipalité	10



Les Amies d'Édouard est un OBNL dont les membres se réunissent depuis plusieurs années. Au fil des saisons, ces femmes ont mis à l'œuvre leurs doigts de fée. Le 16 septembre dernier, le tirage de la courtépointe représentant les mois de l'année, a eu lieu. Plusieurs personnes ont espéré... mais, la gagnante fut Mme Louise Hudon résidente de Lac-Édouard.

Merci de nous avoir encouragées,
Olympe Bordeleau

Avis public : Assemblée spéciale du budget municipal



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Édouard

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Édouard, qu'il y aura **une séance spéciale du conseil municipal, le jeudi 19 décembre 2019 et ce, à compter de 19 h** pour l'adoption du budget 2020.

Les délibérations du conseil et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Lac-Édouard, ce 14^e jour du mois de novembre 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Mélanie Dagenais

Cueillette des matières résiduelles : 2020



À compter du 1^{er} janvier 2020, la Municipalité de Lac-Édouard effectuera elle-même la cueillette de toutes les matières résiduelles. Cette nouvelle façon d'opérer amènera divers changements.

- La cueillette des matières résiduelles se fera le lundi matin à compter de 8 h.
- Comme d'habitude, les matières recyclables doivent être placées dans des sacs bleus ou blancs.
- Les ordures doivent être déposées dans des sacs verts ou noirs.

Il est obligatoire que les ordures et les matières recyclables soient déposées dans des poubelles en plastique, en métal ou dans un bac en bois avec couvercle pour éviter que les animaux ne les dispersent.



Si ce n'est déjà fait, vous avez donc quelques semaines devant vous pour vous procurer des poubelles fermées.

Bientôt, un programme de compostage sera mis en place.

Nous invitons tous les contribuables qui compostent présentement leurs matières végétales ou qui ont l'intention de le faire à compter du 1^{er} janvier 2020 d'en informer madame Nancy Hudon au 819-653-2238 ou par courriel à nancy.hudon@lacedouard.ca.

En effet, nous sommes à mettre en place un programme incitatif favorisant le compostage domestique, lequel prendra la forme d'une récompense en argent.



Matières acceptées dans le bac de récupération : Rappel

(imprimés, contenants, emballages)

PAPIERS ET CARTONS

- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Journaux, circulaires, revues
- Livres, bottins, catalogues
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'oeufs
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak^{md})



PLASTIQUE

- Bouteilles et contenants de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



REFUSÉ



MÉTAL

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles



VERRE

- Bouteilles et pots, peu importe la couleur



Merci!



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

CONSEILS PRATIQUES

Placez votre bac en bordure de rue la veille de la collecte

Retirez les papiers du publisac

Rincez légèrement les contenants souillés

Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants, ni les fenêtres des enveloppes

Les coffrets de Lorraine

Le temps des Fêtes est à nos portes et j'aimerais attirer votre attention sur l'achat local. J'ai un atelier de fabrication et une petite boutique au 265, rue Principale, Lac-Édouard. Il y a un beau choix de cadeaux et je peux aussi vous confectionner sur demande, un bijoux qui accompagnera votre tenue des Fêtes.

Vous pouvez me rejoindre par messagerie :

lorraine.halle@hotmail.com ou au [819 653-2052](tel:819-653-2052),

tout le mois de décembre sur semaine et au Marché de Noël,
Place des Artisans, à La Tuque, les fins de semaine.

Merci de votre confiance !
Lorraine Hallé



Le temps des Fêtes et les lumières décoratives

Soyez prévoyants et prudents

- Faire uniquement l'achat de lumières portant le sigle de la Canadian Standards Association (CSA);
- Vérifier que le fil de vos jeux de lumières n'est pas effiloché, sec ou fendillé;
- Respecter les indications quant aux lumières destinées à l'extérieur et celles destinées à l'intérieur d'une résidence;
- **Éviter d'installer les rallonges de façon à ce qu'elles soient en contact avec une plinthe électrique ou une source de chaleur et éviter de les dissimuler sous un tapis, la rallonge pourrait s'assécher, fendiller, et faire déclarer un incendie.**



Soyez à l'affût des irrégularités de votre réseau et faites-le vérifier par un maître électricien, ce dernier détient les compétences pour réaliser des travaux conformes et sécuritaires et qui sait, pourrait vous faire sauver bien des ennuis. Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de ville de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i., g.s.i.
Chef de division-prévention

Célébration eucharistique



Une messe sera célébrée le vendredi 15 novembre à 15 h 30 à la résidence de Mme Suzanne et M. Raymond Lavoie au 89 rue Principale, par monsieur Lin Atipo, prêtre.

Venez vous joindre à nous pour cette célébration.

La Guignolée : Rappel

Trois façons de venir en aide :

1- Apporter vos denrées non périssables au Magasin général, **jusqu'au 5 décembre**;

2- Don en argent :

Expédier un chèque à l'ordre de : Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale, Lac-Édouard, Qc, G0X 3N0 ;



3- Comme par le passé, nos pompières et pompiers volontaires vous accueilleront à la Caserne d'incendie, **le dimanche 1er décembre, de 10 h à 14 h**. De plus, une équipe se présentera aux maisons pour recueillir vos dons.

Sachez que vos dons iront à des personnes de la communauté de Lac-Édouard.

Au nom des responsables de La Guignolée,
nous vous remercions pour votre générosité.



Cartes de sentiers de motoneige : Rappel

La saison blanche approche à grands pas. Voici les tarifs des droits d'accès aux sentiers en vigueur pour la saison 2019-2020.

- **330 \$** : droit d'accès annuel acheté le ou avant le 9 décembre 2019;
- **410 \$** : droit d'accès annuel acheté après le 9 décembre 2019.

Les tarifs des droits d'accès incluent le coût de l'assurance responsabilité civile obligatoire en vertu de l'article 19 de la Loi sur les véhicules hors route, ainsi que les taxes applicables.

À compter de cette année, l'acquisition de votre droit d'accès doit obligatoirement se faire via Internet (achat en ligne) à : <https://fcmq.qc.ca>



Si vous n'habitez pas dans le Haut-Saint-Maurice mais que vous pratiquez la motoneige dans notre région (ex. Lac-Édouard), nous vous invitons à inscrire les numéros identifiant le Club Motoneige La Tuque soit le 409 et 07 pour la région lors de votre achat en ligne.

En effet, si vous vous procurez votre droit d'accès dans le sud et que vous faites de la motoneige dans le Haut-Saint-Maurice, les revenus restent dans le sud alors que les dépenses (entretien des sentiers) se retrouvent dans le Haut-Saint-Maurice.

Prenons notre carte là où il y a de la neige.

Prenons notre carte en ligne,

Club Motoneige La Tuque

Bonne saison !

En novembre, changez vos batteries pour la vie !

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, nous avons changé d'heure et nous invitons la population à changer la batterie de leurs avertisseurs de fumée. De plus, dans le cadre du programme de vérification et d'inspection des avertisseurs de fumée, nous avons constaté que :

- ▶ 5 % des avertisseurs de fumée sont inopérants;
- ▶ 22 % sont absents sur certains étages des résidences;
- ▶ 73 % sont fonctionnels.



La présence d'avertisseurs de fumée fonctionnels dans la maison et d'un plan d'évacuation augmente les chances de survie et de s'en sortir indemne lors d'un incendie.

Voici quelques conseils à préconiser :

- Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents qui indiquent qu'elle est trop faible. N'utilisez jamais des piles rechargeables.
- Vérifiez les avertisseurs tous les mois, lorsque vous changez la page du calendrier, en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes ou en suivant les indications du fabricant. L'alarme devrait sonner dans les secondes qui suivent.
- Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle une fois par année.
- Remplacez-le tous les DIX ans. Fiez-vous à la durée de vie indiquée sur le boîtier de l'avertisseur.
- Des piles, longue durée, sont recommandées pour assurer une sécurité accrue.
- Préparez, avec votre famille ou vos colocataires, un plan d'évacuation en cas d'incendie, prévoyez également un point de rassemblement à l'extérieur et ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.



Si un avertisseur de fumée se déclenche souvent, c'est peut-être :

- qu'il est sale : passez légèrement l'aspirateur à l'extérieur du boîtier
- qu'il a plus de 10 ans : changez-le
- qu'il est mal placé : il peut être installé au mur (souvent recommandé dans des petits logements)
- que le type d'avertisseur n'est pas approprié (soit à cellule photoélectrique ou à ionisation)

Pour plus d'information concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i., g.s.i.
Chef de division-prévention

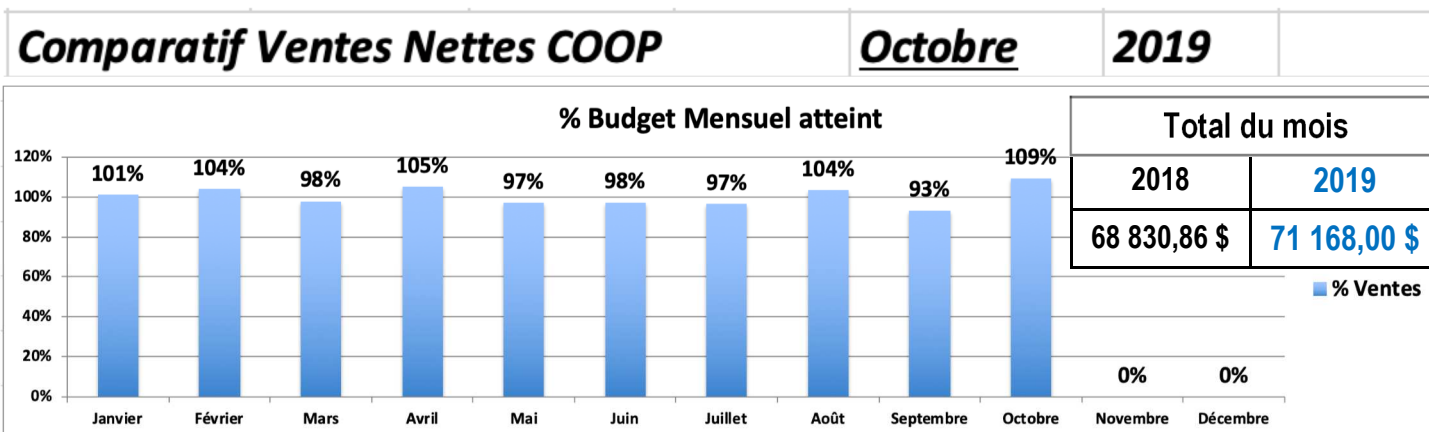
Des nouvelles de votre Coop

Le mois d'octobre 2019 a été très bénéfique non seulement en ce qui a trait à la chasse à l'original mais aussi au chapitre des ventes à votre Magasin général. En effet, nos ventes pour le mois ont dépassé de 6 168 \$ le budget, soit 9 % de plus que les ventes prévues.

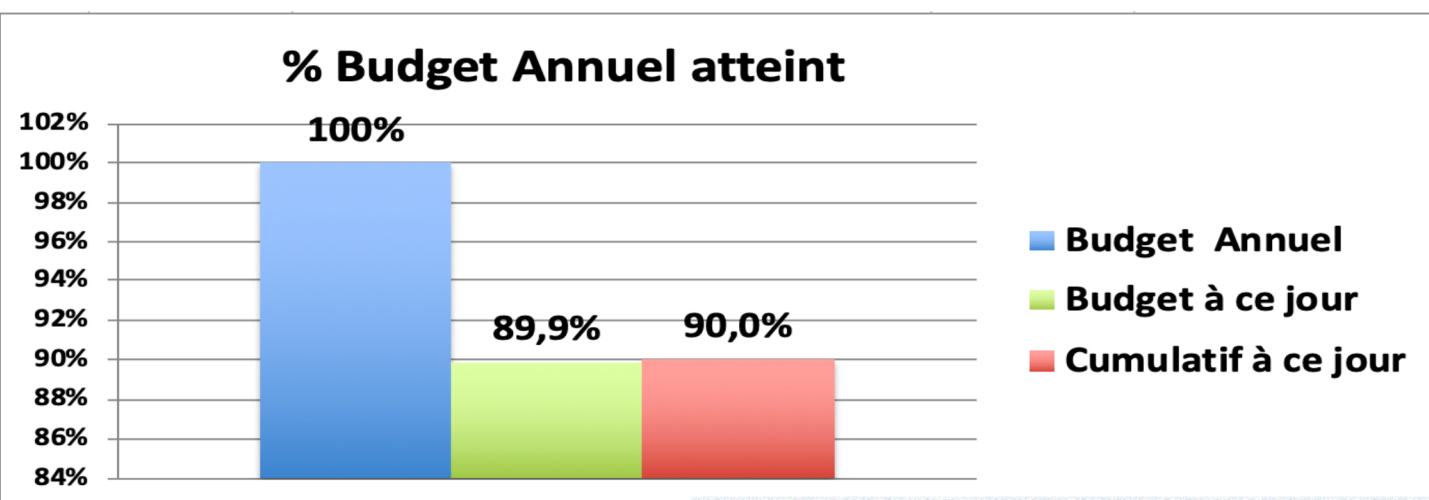
Merci à toutes et à tous d'acheter chez nous, à notre Magasin général !

Les membres du Conseil d'administration,

Larry Bernier, Christian Gaudreau, Claude Lavoie, Christian Marchand, Michel Marchand et Jules Morisset



À la fin d'octobre 2019, nos ventes totales pour les dix premiers mois se chiffraient à 756 132 \$.



Nouvelles heures d'ouverture



Dimanche-Lundi-Mardi-Mercredi :
8 h 30 à 18 h.

Jeudi-Vendredi-Samedi :
8 h 30 à 20 h 30

Heures d'ouverture du Temps des Fêtes

Décembre : le mardi 24 : de 8 h 30 à 17 h,
le mercredi 25 : FERMÉ,
le jeudi 26 : de 13 h à 20 h 30,
le mardi 31 : de 8 h 30 à 17 h.

Janvier : le mercredi 1 : FERMÉ,
le jeudi 2 : de 13 h à 20 h 30.

Tous les autres jours, le magasin sera ouvert
de 8 h 30 à 20 h 30.

decoklane



Chronique l'Avertisseur

La trousse 72 heures, ça vous dit quelque chose ?

Personne n'est à l'abri d'une situation d'urgence qui aurait pour effet de nous priver des services essentiels, nous isoler ou nous obliger à nous mettre à l'abri. La division prévention du Service de sécurité incendie vous recommande de conserver une trousse d'urgence à votre domicile et de garder à portée de main suffisamment de provisions pour subvenir aux besoins de votre famille **pendant au moins 72 heures**.

En prenant dès maintenant le temps de faire des réserves d'aliments, d'eau et d'autres provisions d'urgence, vous serez en mesure de subvenir aux besoins de votre famille en attendant que la situation se rétablisse.



Articles essentiels à ajouter à votre trousse d'urgence

- De l'eau potable; de la nourriture non périssable et un ouvre-boîte manuel;
- Des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes);
- Les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances);
- Une copie de votre plan d'urgence;
- Une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange;
- Une radio à manivelle ou à piles;
- Des doubles des clés des voitures et de la maison; une trousse de premiers soins;
- De l'argent comptant; des articles d'hygiène personnelle;
- De la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie;
- Un téléphone mobile avec un chargeur.



Le Service de sécurité incendie demeure disponible pour vous soutenir dans vos démarches.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i
Capitaine à la prévention

Protection contre les surtensions

Vous n'êtes pas sans savoir que les pannes de courant sont fréquentes à Lac-Édouard. Bien que la situation s'est de beaucoup améliorée depuis quelques années, en raison surtout des travaux de déboisement sous les lignes de distribution, il n'en demeure pas moins qu'une panne électrique peut survenir à tout moment.

Lorsqu'une panne survient ou lorsque les employés d'Hydro-Québec rétablissent le courant, il peut se produire une augmentation de la charge électrique, laquelle surcharge peut endommager vos appareils électriques et électroniques.



Pour prévenir de tels dommages voici quelques conseils :

- Débranchez les appareils domestiques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
- Débranchez tous les appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, câbloselecteur, radio, chaîne stéréophonique, etc.).



Protection supplémentaire

Pour une protection supplémentaire, demandez à votre électricien d'installer un protecteur de surtension (surge protector) relié au panneau de votre entrée électrique. Le coût est d'environ 300 \$. De plus, il est conseillé de relier vos appareils électriques et électroniques à une barre à prises multiples avec protecteur de surtension. C'est peu dispendieux si on pense au coût total de tous nos appareils.

Les dangers électriques

Il y a longtemps que vous avez fait l'inspection de votre système électrique? On oublie rarement de faire une mise au point de sa voiture, de changer les filtres de la fournaise ou de soigner l'apparence de sa maison. Le système électrique est pourtant le centre nerveux de votre demeure. S'il fait défaut, tout manque. **Comment faire alors pour conserver ce système en bon état et prévenir les incendies électriques?**

Panneau électrique à fusibles :

Si un fusible saute, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si c'est le cas, débrancher des appareils. Serrer une fois par année les fusibles. **Si un fusible saute sans raison apparente, ne pas le remplacer par un autre de calibre supérieur; communiquer plutôt avec un maître électricien.**

Conseils de sécurité :

- Aucune rallonge électrique ne doit être utilisée en permanence. Utiliser des rallonges uniquement à titre temporaire lorsqu'il n'y a aucune prise de courant;
- Ne pas surcharger vos circuits électriques. Utiliser différentes prises de courant;
- Garder l'accès au panneau électrique toujours dégagé et libre de tout obstacle. Ainsi, vous aurez accès à celui-ci en cas d'urgence;
- Ne pas laisser de fils électriques sous les tapis, sur des crochets ou dans des endroits exposés. Ces situations peuvent causer l'usure prématurée du fil électrique et augmenter les risques de court-circuit;
- Une prise de courant anormalement chaude est parfois une indication d'un câblage non sécuritaire. Débrancher les cordons de ces prises et ne pas utiliser ces dernières avant qu'un électricien les ait inspectées.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Nancy Hudon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 10 décembre à 19 h

\$ Assemblée spéciale du Budget \$

LE JEUDI 19 DÉCEMBRE à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !



Adoption du budget 2020
N'oubliez pas la séance spéciale du
conseil municipal
le jeudi 19 décembre 2019 à 19 h.
Bienvenue à toutes et à tous !



Fermeture des bureaux
municipaux pour la période
des Fêtes

Veuillez prendre note que les
bureaux de la Mairie seront
fermés
du 20 décembre au 3 janvier.

De retour
le 6 janvier 2020 à 9 h.

Toute l'équipe vous souhaite de
joyeuses Fêtes !